

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 7 octobre 2015 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire M. Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Ghislain Lanoix  
M. Simon Simard  
Mme Lucie Crépeault  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

### **2015-10-191 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

#### **Adoptée**

### **2015-10-192 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'octobre tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal  
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana  
Mercredi 7 octobre 2015 à 20 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de septembre
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 Demande annuelle de participation aux activités de la Fabrique
    - 4.2.2 Ville d'Amos – Modification à l'entente relative à la protection contre l'incendie
    - 4.2.3 CAMF – Accréditation Municipalité amie des enfants
    - 4.2.4 MRC Abitibi – Transmission des sommaires du rôle d'évaluation de l'exercice financier 2016
    - 4.2.5 MERN – Entente de délégation no. 1060
    - 4.2.6 Génies en herbe Harricana – Demande de soutien
    - 4.2.7 SESAT – Mise en œuvre du SDDD d'esker
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015
  - 5.3 Dépôt des états financiers 2014
  - 5.4 Utilisation du fonds de roulement (réfrigérateur)
  - 5.5 Mise à pied de l'animateur jeunesse
  - 5.6 Adoption des séances du conseil 2016
  - 5.7 Impression du calendrier municipal 2016
  - 5.8 Autorisation - Formation « Patinoires extérieures »
  - 5.9 Autorisation – Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation
  - 5.10 Affectation du fonds réservé pour fins de parcs
6. Urbanisme
  - 6.1 Demande de dérogation mineure no. 01-20150911
7. Forêt
  - 7.1 Octroi du contrat de vente de bois résineux pour l'hiver 2015-2016
  - 7.2 Appel d'offres pour le contrat de récolte de bois – Hiver 2015-2016

8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**Adoptée**

**2015-10-193 3. Adoption du procès-verbal du mois de septembre**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2015.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2015-10-194 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**4.2 Lecture de la correspondance :**

**2015-10-196 4.2.1 Demande annuelle de participation aux activités de la Fabrique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique fait une demande pour une aide financière annuelle concernant le déneigement et autres activités au cours de la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité utilise à des fins communautaires le sous-sol de l'église et qu'une entente de gestion est signée entre la Fabrique et la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implication de la Fabrique dans la communauté est très importante et appréciée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de participer financièrement à 50 % des coûts du déneigement de la cour de l'église et du déneigement de la rampe et des portes. Le paiement sera effectué au début du mois de janvier 2016. De plus, la Municipalité versera une commandite de 100 \$ pour les bulletins paroissiaux et offrira une commandite en biens au souper spaghetti. Enfin, la municipalité participera à l'entretien des pelouses du cimetière et de l'église.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**4.2.2 Ville d'Amos – Modification à l'entente relative à la protection contre l'incendie**

Mention est faite concernant la modification à l'entente.

#### 4.2.3 CAMF – Accréditation Municipalité amie des enfants

Mention est faite concernant le dépôt de la candidature de la Municipalité.

#### 4.2.4 MRC Abitibi – Transmission des sommaires du rôle d'évaluation de l'exercice financier 2016

Mention est faite concernant les documents reçus.

#### 4.2.5 MERN – Entente de délégation no. 1060

Mention est faite concernant la réception de l'entente signée et son entrée en vigueur.

#### 4.2.6 Génies en herbe Harricana – Demande de soutien

Mention est faite concernant la demande reçue.

#### 4.2.7 SESAT – Mise en œuvre du SDDD d'esker

Mention est faite concernant la demande reçue.

### 5. Administration

#### 2015-10-197 5.1 Adoption des comptes à payer

##### COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE SEPTEMBRE 2015

Salaire des employés	12 235.23 \$	
Salaire des élus	2 922.76 \$	
		15 157.99 \$
Ministère des Finances du Québec		
Permis d'alcool Soirée Lalibaba	86.00 \$	
Demande certificat d'autorisation Réf.7430-08-01-01068-00	562.00 \$	
		648.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>15 805.99 \$</b>
ACCÈS D		
Hydro-Québec		
sous-sol église juillet +août	208.48 \$	
champ d'épuration juillet + août	29.50 \$	
rue août	129.09 \$	
électricité rue septembre	125.12 \$	
		492.19 \$

Télébec Ltée Téléphone bureau septembre	315.68 \$	
		315.68 \$
Téledistribution Amos inc. internet octobre	91.93 \$	
		91.93 \$
Télus Mobilité cellulaire SV sept. 2015	46.45 \$	
		46.45 \$
Services des cartes Desjardins Repas conseil août, cyberimpact août, alcool CEF	906.30 \$	
		906.30 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>1 852.55 \$</b>
<b>PAR CHÈQUE</b>		
Bigué Avocats Services juridiques septembre 2015	200.06 \$	
		200.06 \$
Boutique du bureau Gyva papier 8 1/2 X11 Agenda, pinces, correcteur Disque dur	102.33 \$ 35.01 \$ 172.64 \$	
		309.98 \$
Coop Val-Nord Peinture patinoire fil chauffant, courroie camion, ciment fontaine	24.12 \$ 193.57 \$	
		217.69 \$
Canadian Tire filtre + huile pour camion	50.52 \$	
		50.52 \$
Gabriel Lemay Transport pneus CTR+remplissage réservoir incendie	344.93 \$	
		344.93 \$
Les entreprises Roy et frères inc. Terre noire- fontaine heures de fardier	505.89 \$ 186.84 \$	
		692.73 \$
Location Amos souffleur à feuilles huile scie à chaîne	252.89 \$ 11.45 \$	
		264.34 \$

Location Lauzon		
tracteur à pelouse	34.44 \$	
		34.44 \$
Matériaux 3+2		
savon plancher sous-sol église+fluorescent garage	121.84 \$	
pinceaux, bacs à peinture et Raid	58.34 \$	
bois galerie bureau	17.20 \$	
bandes patinoire	96.56 \$	
peinture pour le canot - Fontaine	390.89 \$	
		684.83 \$
Ministère du Revenu du Québec		
Solde dû RRQ + FSS	70.02 \$	
		70.02 \$
Papeterie Commerciale		
Stylo, enveloppes, papier	107.13 \$	
		107.13 \$
Petite Caisse		
produits nettoyants, CEF, câble USB, timbres, Allo la tere	420.20 \$	
		420.20 \$
Ville d'Amos		
Écocentre, LET, compost août	3 023.37 \$	
		3 023.37 \$
Zip lignes		
Kits panneaux	219.14 \$	
Panneaux signalisation	222.59 \$	
panneau civique + limite St-Mathieu	47.95 \$	
		489.68 \$
Poste Canada		
Journal Octobre	40.22 \$	
		40.22 \$
Société d'entreprises gén. Pajula		
Bardeau d'asphalte	11.50 \$	
		11.50 \$
SOCAN		
crédit au compte	(34.01 \$)	
Rapport juillet à septembre	135.95 \$	
		101.94 \$
Pétrole Alcasyna		
essence camion+tondeuse	175.61 \$	
essence camion octobre	81.06 \$	

essence camion eau septembre	13.00 \$	
essence camion septembre	108.75 \$	
		378.42 \$
Jean-Marie Gagnon		
5 castors	339.80 \$	
		339.80 \$
Société d'histoire d'Amos inc		
Adhésion annuelle 2015-2016	20.00 \$	
		20.00 \$
Multilab		
analyse eaux usées septembre	10.06 \$	
		10.06 \$
Imprimerie Harricana		
Cahiers des participants CEF	74.73 \$	
		74.73 \$
Ministère des Finances du Québec		
Services de la SQ 2015 - 2 de 2	30 993.00 \$	
Permis de réunion - Souper Pizza oct.+nov.	86.00 \$	
		31 079.00 \$
M.L Récupération inc.		
vidange de fosse	252.95 \$	
vidange de fosse	252.95 \$	
vidange fosse municipale	3 909.15 \$	
		4 415.05 \$
Sylviculture Lavérendrye Inc.		
salaires forêt	47.79 \$	
		47.79 \$
Club coop consommation d'Amos		
Épicerie CEF+pepsi+air pur	636.00 \$	
Épicerie - soirée Lalibaba	227.72 \$	
		863.72 \$
B.C. Sports et fils inc.		
pires pour caméra gravière	63.23 \$	
		63.23 \$
Sanimos inc		
collecte octobre	4 442.83 \$	
collecte septembre	4 442.83 \$	
levée supplémentaire EVW	212.70 \$	
conteneurs EVW septembre	160.97 \$	
conteneurs EVW octobre	160.97 \$	
		9 420.30 \$

Accord Financial inc. Eau septembre 2015	936.00 \$	
		936.00 \$
Conseil de la culture de l'A.T. Formation Développement culturel et urbanisme, V.Trudel	25.00 \$	
		25.00 \$
Vitrierie Pomerleau installation vitre du tracteur	139.12 \$	
		139.12 \$
Envirobi Levée Eska	490.95 \$	
		490.95 \$
Vitrierie Commerciale D.B. inc. Réparation fenêtres Mirad'Art	666.86 \$	
		666.86 \$
Guy Allard CCU	25.00 \$	
		25.00 \$
Manuel Offroy CCU	25.00 \$	
		25.00 \$
Sogitex papier hygiénique + papier main	100.59 \$	
		100.59 \$
Lucie Crépeault Représentation CAMF	79.20 \$	
		79.20 \$
9141-1736 Québec inc. Branchement Fontaine	2 805.39 \$	
		2 805.39 \$
Véronique Trudel Remboursement repas mamans eudacieuses Cellulaire VT pour CEF	14.31 \$ 40.93 \$	
		55.24 \$
Location Élite camion eau septembre	189.10 \$	
		189.10 \$
Gestion Danny Lemay enr. Travaux chemin du Lac-La-Motte	1 394.08 \$	
		1 394.08 \$

Annie Gravel		
Remboursement dépenses encombrants septembre	1 000.00 \$	
		1 000.00 \$
Néoferme d'La Turlute		
Repas des guides CEF	43.25 \$	
CEF- trempettes + salade	234.55 \$	
CEF- légumes vendredi	221.00 \$	
		498.80 \$
Bilemo inc.		
Bancs Fontaine	781.83 \$	
Fontaine Bilemo	5 570.54 \$	
		6 352.37 \$
Desjardins Sécurité financière		
Assurance collective septembre+octobre	2 097.64 \$	
		2 097.64 \$
Les Équipements Jules Grondin		
huile pour tracteur	66.25 \$	
Débroussailleuse	7 070.96 \$	
Pièce pour faucheuse	18.98 \$	
		7 156.19 \$
Anne-Renée Jacob		
Remboursement cellulaire juillet à septembre	120.00 \$	
		120.00 \$
Denis Audet		
CCU	25.00 \$	
		25.00 \$
Transport Clément Bégin inc.		
Autobus CEF	287.44 \$	
		287.44 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.		
essence diesel tracteur	59.22 \$	
		59.22 \$
La plume de feu		
Agenda 2016	20.00 \$	
		20.00 \$
Agrimax		
filtre à huile	24.46 \$	
filtres, filtre hydraulique, huile, vitre,	474.86 \$	
		499.32 \$
Nomad Ressources		

Soutien à l'organisation CEF	287.44 \$	
Champignons	510.00 \$	
		797.44 \$
MRAR		
Contribution 2015	100.00 \$	
		100.00 \$
IGA 8228-Club de consommation d'Amos		
Chou-fleur CEF	10.05 \$	
		10.05 \$
Multi Routes inc		
Abat-Poussière septembre	7 208.93 \$	
		7 208.93 \$
Boutique d'Éco Sphère		
teinture parc + pavillon	423.44 \$	
livraison teinture	15.03 \$	
		438.47 \$
Coop Val-Nord		
Asphalte froide	112.45 \$	
Mélange B	118.00 \$	
		230.45 \$
Mun. St-Dominique du Rosaire		
Repas réunion DG	17.95 \$	
		17.95 \$
AREVQ		
Formation patinoire	224.20 \$	
		224.20 \$
Chambre de commerce Val-d'Or		
Colloque RH Val-d'Or	109.23 \$	
		109.23 \$
Fondation OLO		
Contribution à la Campagne de financement	350.00 \$	
		350.00 \$
Club Nature St-Mathieu-d'Harricana		
Aide financière automne 2015	327.00 \$	
		327.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>88 636.91 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>106295.45\$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de septembre 2015 pour un total de **106 295.45 \$**

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015**

**Tel que le prescrit le code municipal, les états financiers comparatifs au 30 septembre sont déposés aux membres du conseil municipal.**

**5.3 Dépôt des états financiers 2014**

**Tel que le prévoit le code municipal, les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 préparés par monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable mandaté par la Municipalité, sont déposés.**

**2015-10-198 5.4 Utilisation du fonds de roulement (réfrigérateur)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de financer l'achat du réfrigérateur du sous-sol de l'église à partir du fonds de roulement.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2015-10-199 5.5 Mise à pied de l'animateur jeunesse**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité embauche depuis quelques années un animateur jeunesse pour organiser des activités offertes aux jeunes de 11 à 17 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**on observe une très faible participation des jeunes lors des activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale propose de prendre un temps d'arrêt pour évaluer les besoins des adolescents et recommande de fermer le poste d'animateur jeunesse;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de mettre à pied l'animateur jeunesse, de fermer le compte de banque

du comité jeunesse et de réfléchir à l'offre d'activité qui devrait être offerte aux jeunes de 11 à 17 ans dans l'avenir.

**Adoptée**

**2015-10-200 5.6 Adoption des séances du conseil 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 20 h :

- |               |              |
|---------------|--------------|
| • 6 janvier   | • 3 février  |
| • 2 mars      | • 6 avril    |
| • 4 mai       | • 1er juin   |
| • 6 juillet   | • 10 août    |
| • 7 septembre | • 5 octobre  |
| • 2 novembre  | • 7 décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**

**2015-10-201 5.7 Impression du calendrier municipal 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'impression du bottin municipal 2015. Un montant maximal de 1 500\$ est accordé pour ce projet.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2015-10-202 5.8 Autorisation - Formation « Patinoires extérieures »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser monsieur Stéphane Verreault, responsable des travaux publics à participer à la formation « Patinoires extérieures » de l'association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ) qui se tiendra le 20 octobre 2015 à Montréal, de défrayer le coût d'inscription ainsi que les autres frais de déplacement, d'hébergement et de repas encourus.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

### **2015-10-203 5.9 Autorisation – Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser des travaux à l'intersection du chemin de l'église et de la Pointe;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à déplacer la courbe, à déplacer le ponceau et à réaménager le stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se situent dans la bande riveraine de la rivière Harricana et d'un cours d'eau intermittent;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MDDELCC) et que celui-ci confirme que le projet est assujéti à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (N/Réf. :7430-08-01-01068-00 401257729);

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à déposer une demande de certificat d'autorisation au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### **Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

### **2015-10-204 5.10 Affectation du fonds réservé pour fins de parcs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'affecter le fonds réservé pour fins de parcs aux dépenses encourues pour l'aménagement du parc intergénérationnel au chemin de la Pointe.

#### **Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

## **6. Urbanisme**

### **2015-10-205 6.1 Demande de dérogation mineure no. 01-20150911**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 4 003 757, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire régulariser la situation du garage et de la remise/remise à bois quant aux marges de recul arrières qui sont inférieures aux marges de recul arrières minimales de deux (2) mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire régulariser la situation du garage et de la remise/remise à bois quant aux marges de recul latérales qui sont inférieures aux marges de recul latérales minimales de deux (2) mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire régulariser la situation du garage quant à la distance entre le garage et la maison qui est inférieure à la distance minimale prescrite de cinq (5) mètres;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la grille de spécification MX-1 du règlement de zonage no. 226, les marges de recul latérales et arrières d'un bâtiment secondaire doivent être de deux (2) mètres;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la grille de spécification MX-1 du règlement de zonage no. 226, la distance entre un bâtiment principal et secondaire doit être de cinq (5) mètres au minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 22 septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de :

- Accepter la demande de dérogation mineure concernant la distance entre le garage et la maison, à condition qu'advenant une reconstruction du garage, celui-ci soit reconstruit en respectant la distance séparatrice exigée;
- Accepter la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière et la marge de recul latérale Sud, à condition qu'advenant une reconstruction du garage, celui-ci soit reconstruit en respectant les marges exigées;
- Refuser la demande de dérogation mineure concernant la remise/remise à bois quant à la marge de recul latérale et arrière;
- Accorder un délai d'un (1) an pour repositionner la remise/remise à bois en respectant la marge de recul latérale et arrière de deux (2) mètres;

**Adoptée**

## **7. Forêt**

### **2015-10-206 7.1 Octroi du contrat de vente de bois résineux pour l'hiver 2015-2016**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Mathieu entreprend des travaux de coupe de bois sur ses lots intra municipaux au cours de l'hiver 2015-2016;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut vendre le bois résineux produit au meilleur prix possible;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres auprès de deux entrepreneurs comme le prescrit le code municipal pour les contrats de 100 000 \$ et moins;

**ATTENDU QUE** les deux entrepreneurs ont répondu à l'appel en fournissant des soumissions dont voici les détails

**Scierie Landrienne :**

9 pi                    67 \$/T.M.V pour tous les résineux « Prix bord de route »

12 pi et 16 pi    72 \$/T.M.V. pour tous les résineux « Prix bord de route »

**Matériaux Blanchet inc.**

8, 9 et 16 pi    58,05 \$/T.M.V pour tous les résineux « Prix bord de route »

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'engager Scierie Landrienne, car l'entreprise est celle qui offre le meilleur prix de vente et d'autoriser monsieur le maire Martin Roch et/ou madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer tout document relatif au contrat. De plus l'entreprise nous offre de faire le transport du feuillu à l'usine embauchée par la Municipalité selon sa grille de taux de transport 2015-2016.

**Adopté**

**2015-10-207    7.2 Appel d'offres pour le contrat de récolte de bois – Hiver 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de Récolte de bois 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de Récolte de bois à au moins deux (2) entrepreneurs.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**8. Varia**

Aucun sujet au varia.

**9. Période de questions**

Aucune question de l'assistance.

**2015-10-208 10. Levée de la séance**

À 21 h 09, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière